

## Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 26 septembre 2018

Date : Mercredi 26 septembre 2018, à 19h30

Lieu : Auberge communale de Rosé, 1754 Avry-sur-Matran

### Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive ;
- M. Yvan Roeske, Conseiller juridique.

### Préposée au procès-verbal :

- Mme Nicole Maillard, Administratrice à la commune d'Avry.

### Présence :

#### Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Charles Page, Conseiller communal de la commune d'Avry ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la commune de Belfaux ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la commune de Corminboeuf ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la commune de Fribourg ;
- M. Gilles De Reyff, Vice-Syndic de la commune de Givisiez ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la commune de Granges-Paccot ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la commune de Marly ;
- Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère communale de la commune de Villars-sur-Glâne.

#### Délégués de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Jean-Damien Meyer, commune d'Avry ;
- M. André Von der Weid, commune d'Avry ;
- M. Dominique Corpataux, commune de Belfaux ;
- Mme Muriel Besson Gumy, commune de Belfaux ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, commune de Corminboeuf ;
- M. Christian Vorlet, commune de Corminboeuf ;
- M. Daniel Angéloz, commune de Corminboeuf ;
- M. Laurent Dietrich, commune de Fribourg ;
- Mme Antoinette De Weck, commune de Fribourg ;
- Mme Christel Berset, commune de Fribourg ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;
- M. Charles de Reyff, commune de Fribourg ;
- Mme Lise-Marie Graden, commune de Fribourg ;

- Mme Mirjam Ballmer, commune de Fribourg ;
- Mme Christa Mutter, commune de Fribourg ;
- M. Bernard Pochon, commune de Givisiez ;
- M. Éric Mennel, commune de Givisiez ;
- M. Dominique Romanens, commune de Granges-Paccot ;
- M. Laurent Bronchi, commune de Granges-Paccot ;
- M. Julien D'Agostini, commune de Marly ;
- M. Marcel Jaquier, commune de Marly ;
- Mme Anne Defferrard, commune de Marly ;
- M. Daniel Blanc, commune de Matran ;
- M. François Roubaty, commune de Matran ;
- Mme Martine Vorlet, commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Nicolas Schmidt, commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Frédéric Clément, commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Giordano Bizzozero, commune de Villars-sur-Glâne.

Observateurs :

- M. Christophe Pretet, Syndic de la commune de Grolley ;
- M. Christian Clément, Syndic de la commune de La Sonnaz ;
- M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal à la commune de Neyruz ;
- Mme Murielle Roos Bovey, Conseillère communale à la commune de Neyruz ;
- M. Jean-Luc Kuenlin, Syndic de la commune de Pierrafortscha.

Mandataires :

- M. Denis Boivin, BDO SA ;
- M. Xavier Pilloud, VIRTÙ Public Affairs AG ;

Invités :

- M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes
- M. Samuel Russier, Secrétaire général à la DIAF

Excusé :

- M. Sébastien Dorthe, Syndic de la Commune de Matran.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2018
2. Informations du CoPil
3. Etat des lieux des travaux
  - a. Rapport concernant les appels d'offre attribués par l'Assemblée constitutive (1<sup>er</sup> semestre 2018)

- b. Démarches en cours  
(2<sup>ème</sup> semestre 2018)
    - i. Mandataires et Groupes de travail
    - ii. Démarches citoyennes
    - iii. Rencontres avec les partenaires
    - iv. Assemblée constitutive du 5 décembre 2018
  - c. Calendrier des travaux pour l'année 2019
    - i. Présentation générale
    - ii. Questions spécifiques
      - 1. Fusion des phases stratégique et opérationnelle
      - 2. Mise en consultation du concept de fusion
      - 3. Vote consultatif
  - 4. Finances
    - a. Comptes 2018 - Etat des lieux
    - b. Budget 2019
      - i. Présentation
      - ii. Discussion
      - iii. Vote
  - 5. Plateforme collaborative - Présentation de la solution retenue par le CoPil  
(par M. Denis Boivin)
  - 6. Divers
- 

Sur la base d'un film illustrant la commune d'Avry, M. Michel Moret, Syndic adresse le message suivant :

« Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg,  
Mesdames et Messieurs les auditeurs,

Au nom du Conseil communal et du Conseil général d'Avry, je vous souhaite la bienvenue dans notre belle commune aux confins de l'Agglomération de Fribourg et aux confins du futur Grand Fribourg, ce futur centre cantonal fort qui nous permettra de devenir un acteur important au niveau suisse et de défendre efficacement notre attractivité entre Berne et Lausanne.

Le Grand Fribourg selon le périmètre de fusion défini par le Conseil d'Etat constituerait en effet la 3<sup>ème</sup> ville de Suisse romande et entrerait dans le top 10 des villes suisses se plaçant entre St-Gall et Lugano.

Mais revenons à Avry.

Partie prenante de l'Agglomération de Fribourg, Avry est une commune d'une superficie de 579 ha dont 100 ha sont consacrés à l'habitat et aux infrastructures. Elle compte 6 communes limitrophes :

La Brillaz, Neyruz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz ainsi que les deux communes de l'Agglo : Corminboeuf et Matran.

Forte de ses 1900 habitants et de quelques 1500 emplois, elle a pratiquement un ratio d'un emploi par habitant. Une fois la révision générale de son PAL enfin approuvée, elle devrait presque doubler sa population à l'horizon 2030 pour atteindre 3'500 habitants.

Avec les nouvelles zones du PAL et la requalification du site d'Avry Centre avec un centre de mobilité intermodal (gares ferroviaire et routière, Transagglo), le centre du village se déplacera lentement mais sûrement vers Matran et, avec le nouveau développement de Matran vers Avry Centre, formera un tissu bâti homogène entre Avry et Fribourg en passant par Villars-sur-Glâne.

Avry est la 12ème commune contributrice à la péréquation financière sur 30 avec un montant supérieur à un demi-million sur un budget de fonctionnement total de quelques 10 millions et demi. Entre 1996 et 2016, Avry a investi en moyenne 1,2 million par an pour ses infrastructures, dont une nouvelle école parée à accueillir les nouveaux habitants.

Depuis cette législature, elle a un Conseil général de 30 membres répartis en trois groupes politiques: l'Alliance de Centre Droit avec 13 membres, l'Alliance Socialistes et Sympathisants avec 10 membres et le groupe Avry en mouvement avec 7 membres.

Petite par la taille, elle offre aujourd'hui déjà des prestations de qualité urbaine : je citerai entre autres un service de piquet efficace pour le déneigement hivernal par nos employés de l'édilité (il n'est pas rare que je parte d'Avry tôt le matin avec des routes déneigées pour me retrouver sous la neige à Berne et de larges heures d'ouverture de notre administration.

Tournée vers l'avenir, elle offre par exemple à ses citoyens un service de newsletter par courriel et dispose depuis peu d'une page Facebook.

Vous trouvez à Avry : des transports publics à la demi-heure, un cycle d'orientation, une bibliothèque régionale et j'en passe sans oublier des paysages de rêves sur les Préalpes et sur le Jura et probablement bientôt, une piscine.

Bref, un endroit où il fait bon vivre : la Golden Küste du futur Grand Fribourg.

Sans renier ses attaches avec la région, elle a choisi d'entrer dans l'Agglomération lors de sa création il y a 10 ans. En 2015, elle a donné sa préférence à une fusion avec Matran. Lors de la consultation menée par le Conseil d'Etat, tant son Conseil communal que son Conseil général ont demandé, avec succès, à pouvoir être intégré dans le périmètre de fusion.

Je pourrais encore parler des heures de notre belle commune, mais vous avez du travail important qui vous attend. Nous en aurons l'opportunité durant l'apéritif offert par notre commune qui vous sera servi à l'issue de vos travaux.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'être créatif et imaginatif et d'utiliser toute la marge de manoeuvre légale à votre disposition pour proposer un projet de fusion auquel les citoyens des 9 communes pourront tous adhérer.

Merci pour votre attention. »

Des remerciements sont adressés aux autorités d'Avry pour leur accueil.

L'ordre du jour ne suscitant pas de remarque, celui-ci est adopté.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2018

Le procès-verbal est approuvé avec la remarque que la commune de Neyruz, commune observatrice, était représentée par M. Noël Gendre de Neyruz et non M. Martial Wicht.

## 2. Informations du CoPil

Au nom du comité de pilotage, M. le Président informe que tous les éléments ont été fournis dans la documentation jointe à l'ordre du jour. Aucun complément n'est donc utile.

## 3. Etat des lieux des travaux

### a) Rapport concernant les appels d'offre attribués par l'Assemblée constitutive (1er semestre 2018)

Sur la base du rapport du Comité de pilotage concernant les mandats attribués qui a été adressé aux membres de l'Assemblée constitutive, M. le Président commente le compte rendu concernant les appels d'offres réalisés. Il y est fait mention, entre autres, des différents types de procédure :

- de gré à gré pour l'attribution de marchés dont la valeur ne dépasse pas le seuil de CHF 150'000.- ;
- sur invitation pour l'attribution de marchés dont la valeur ne dépasse pas le seuil de CHF 250'000.-, trois offres minimum doivent être demandées ;
- d'une procédure ouverte ou sélective pour l'attribution de marchés dont la valeur dépasse le seuil de CHF 250'000.-.

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018, des appels d'offres ont été menés. Huit ont été effectués selon la procédure de gré à gré, sur la base de trois offres.

Deux mandats ont été attribués selon la procédure sur invitation, comme il est mentionné dans le rapport :

- Pour l'expert en fusion de communes : BDO SA : CHF 150'000.-
- Pour l'expert en finances publiques : Habilis Conseil SA et SEREC Sàrl : CHF 21'518.50

M. le Président se réfère au rapport d'analyse technique du 6 mars 2018 de M. Yves Menoud qui met en exergue deux difficultés, concernant spécifiquement le mandat d'expert en finances publiques :

- La difficulté à dissocier le périmètre de la phase stratégique et celle de la phase opérationnelle, tels que prévus dans le rapport de mise sur pied ;
- La difficulté à faire coïncider le cadre financier prévu dans le rapport de mise sur pied pour la phase stratégique avec les exigences de calendrier et de qualité des données formulées par le mandat.

Les principales étapes ayant conduit à l'attribution de ces deux mandats à un consortium, sont commentées ainsi que les aspects financiers. En effet, le CoPil a entamé des négociations avec les soumissionnaires, lesquelles ont abouti :

- à la création d'un consortium entre BDO SA, Habilis Conseil SA et SEREC Sàrl ;
- à une nouvelle offre du consortium couvrant à la fois la phase stratégique (2018) et opérationnelle (2019) et respectant le cadre budgétaire prévu dans le rapport de mise sur pied.

Des négociations ont abouti à :

- des offres financières globales portant, pour chaque mandat, tant sur la phase stratégique (2018) que sur la phase opérationnelle (2019) ;
- l'attribution du mandat d'expert en fusion de communes à un consortium composé de BDO SA, Habilis Conseil SA et SEREC Sàrl ;
- l'attribution du mandat d'expert en finances publiques à BDO SA.

Ces décisions respectent le cadre budgétaire global prévu dans le rapport de mise sur pied et permettront une continuité du soutien des mandataires au sein des groupes de travail en respectant l'échéancier très serré qui a été défini.

## b) Démarches en cours (2ème semestre 2018)

Les démarches en cours concernent les mandataires et les groupes de travail, les démarches citoyennes, les rencontres avec les partenaires ainsi que l'Assemblée constitutive du 5 décembre 2018.

### i. Mandataires et Groupes de travail

La vision est en phase de finalisation. Il y avait une volonté d'attendre les feed-back des trois « Grand Fribourg Cafés » et des rencontres, en tenant compte du souhait de démarches participatives.

Les groupes de travail doivent aboutir d'ici fin novembre 2018 avec les short-list et transmettre au comité de pilotage une synthèse d'ici fin janvier 2019. Le groupe de travail « Finances » est actuellement en attente des différents retours des groupes de travail pour avancer dans leur tâche. Les présidents des groupes sont invités à respecter le délai de fin novembre.

Il est souhaité un accès aux long-list pour l'ensemble des groupes de travail.

M. Boivin informe que selon le modèle des groupes de travail qui a été remis avec les documents de méthodologie, il est prévu qu'à la fin, certaines informations seront extraites du procès-verbal, notamment les idées et propositions de la long-list qui vont être listées. Une évaluation de ces propositions va être réalisée et à la fin des rapports des groupes de travail, une description paraîtra dans un listing.

Mme Besson Gumy intervient au sujet des éventuelles situations qui nécessiteraient un avis d'expert. Dans le cadre de l'élaboration des long-list, certains groupes ont, semble-t-il, fait appel à une intervention de personnes externes. Un avis expert semble, selon les situations, justifié. La question est de savoir qui peut faire appel à des experts et quelles sont les possibilités réelles des groupes de travail de solliciter un avis de droit ou une expertise, bien sûr, dans le respect du budget.

M. le Président estime que pour inviter un expert ou spécialiste à une Assemblée, il n'y a pas besoin de décisions particulières. Pour les besoins d'un groupe de travail, via le mandataire ou le Président du groupe, une demande est à adresser au CoPil. En théorie, un budget est prévu à cet effet. Toutefois, pour les questions courantes, avec l'appui des experts déjà nommés, nous sommes censés pouvoir aborder les principales questions. De plus, les services de l'Etat sont également en soutien.

M. Boivin estime que c'est le bon sens qui doit présider. Des connaissances qui nous entourent peuvent également nous éclairer sur certaines situations. Toutefois, si une impasse totale se présente au sein d'un groupe, un expert externe pourrait être décidé.

## ii. Démarches citoyennes

M. Xavier Pilloud informe que depuis juillet 2018, le dispositif de communication a débuté.

Trois Grand Fribourg Cafés ont été organisés le 29 août avec pour thème « Quel développement économique pour le Grand Fribourg ? », le 1<sup>er</sup> septembre avec le thème « Quelle identité linguistique pour le Grand Fribourg ? » et le 15 septembre 2018 avec le thème « Quelle qualité de vie le Grand Fribourg pourrait-il garantir à ses habitants ? »

Entre 17 et 19 personnes engagées ont participé à chaque événement. Des modérateurs neutres ont géré les groupes. Les mêmes questions ont été soumises dans les différents groupes et des échanges intéressants ont été constatés. Une participation totale de 54 personnes provenant de personnes travaillant ou vivant en ville de Fribourg, à Marly, Villars-sur-Glâne et Granges-Paccots ont consacré 3 heures au Grand Fribourg.

Il est ressorti les impulsions suivantes :

Au niveau du développement économique, les forces existantes du périmètre actuel ont été relevées avec le pluralisme, l'intercommunalité existante et la formation. L'optimisation des processus serait une force supplémentaire.

Dans le thème de l'importance de la qualité de vie, il a été relevé la formation en adéquation avec l'économie, les infrastructures culturelles et sportives, l'accompagnement social et la sécurité, ainsi que la création de centres de compétences.

La question des changements dans les structures politiques locales a amené la pensée d'une politique unique (administration, politique foncière) et d'une professionnalisation du Conseil communal.

Les défis en matière d'aménagement du territoire et de la mobilité seraient de réinventer le centre-ville de Fribourg et de créer des liens entre différents pôles.

Il a été discuté des opportunités de la fusion au niveau de l'identité linguistique institutionnelles (bilinguisme), socio-culturelles (ouverture aux germanophones et francophones) et professionnelles.

Il est souhaité ne pas sacraliser le bilinguisme, ni faire preuve de trop de positivisme qui engendrerait des risques de blocage. Une commune parfaitement bilingue serait idéale mais pas réaliste. Par contre, le bilinguisme institutionnel serait un objectif atteignable.

La possibilité d'inscrire les enfants dans une filière francophone, germanophone ou bilingue à choix a été mise en avant.

Au niveau de l'administration communale, des compétentes dans les deux langues permettraient de communiquer avec les citoyens dans leur langue. Pour cela, la mise en place de cours, tandems et échanges ont été pensés.

Quant au thème de la qualité de vie, des inquiétudes au sujet de la densification du périmètre sont ressorties. L'idée serait de s'occuper de tout ce qui est espace vert et de tirer profit de l'existant. Il est souhaité un pilotage politique fort dans l'aménagement du territoire.

Pour la culture, un accent a été mis sur le besoin de mieux exploiter les structures existantes, en soutenant les initiatives des acteurs culturels, la politique culturelle commune, en exploitant d'avantage les structures existantes et en démocratisant les lieux de culture.

Pour le côté social, il est souhaité que l'intégration soit renforcée, avec un développement urbain cohérent, une cartographie des offres et une plateforme pour échanger au sujet de bonnes pratiques.



Pour le thème de la mobilité, un pilotage politique fort est attendu, ainsi qu'une cohabitation harmonieuse de tous les moyens de transport, de nouveaux moyens, tram, métro-câble etc.

M. Pilloud informe qu'à fin octobre 2018, un blog va être lancé. Le but sera de solliciter des personnes issues du collège Sainte-Croix, de la société d'histoire du canton de Fribourg, des sociétés de jeunesse et de particuliers afin de parler de l'identité et des histoires de leur commune. Actuellement, une liste de 15 personnes est à disposition.

Mme Burgener Woeffray a assisté à l'un de ces « Grand Fribourg Cafés ». Elle a constaté que les habitants sont peu informés de ce qui existe en matière de mobilité par exemple. Un défi serait de convaincre et d'informer sur l'existant afin de pouvoir construire sur les bases en place.

Il est demandé si les « Grand Fribourg Cafés » vont se poursuivre. Pour l'année prochaine, en fonction du contenu du calendrier 2019, cela ne semble plus réalisable. Des feed-back restent toutefois toujours possibles et intéressants. D'autres consultations sont prévues l'année prochaine, des informations seront transmises le 5 décembre prochain.

Mme Mutter relève que la campagne commence maintenant et constate que le budget pour la communication est très faible par rapport à ce qui devrait être fait. Mme Mutter fait remarquer que les démarches entreprises à ce jour sont très institutionnelles et propose des actions plus vivantes et informelles avec plus de personnes impliquées. Mme Mutter demande sur quels moyens et soutien les membres de l'Assemblée peuvent compter s'ils doivent être des ambassadeurs auprès de la population.

M. Pilloud soutient le fait que des séances d'information soient organisées pour que les élus renseignent la population.

En complément, M. le Président se rappelle de son message lors de la première Assemblée constitutive : chaque délégué est un ambassadeur ! Lors de la dernière séance, il avait été question d'un caractère confidentiel dans certains travaux à l'intérieur des groupes de travail. Cela n'enlève pas le principe que les membres de l'Assemblée constitutive sont le relais vers la population et s'il y avait un doute, il faut le lever. Le contact direct et la proximité dans les communes sont très importants.

M. Schmidt de Villars-sur-Glâne a contacté M. Pilloud et M. le Préfet puisque les élus communaux s'étaient engagés à organiser des séances annuelles pour informer leur population. Or, que communiquer à ce jour puisque ce qui se passe dans les groupes de travail doit rester confidentiel... ? Une matrice commune sur la forme et le contenu est souhaitée.

Il est fait remarquer que l'ambiance est excellente au sein des groupes de travail et que les discussions sont nourries. Cependant, à ce message à la population devrait être joint un message commun. La connaissance de l'existant pourrait déjà être mis en avant pour autant qu'il soit connu globalement. Un retour du comité de pilotage est nécessaire pour cela.

A ce stade, M. le président estime qu'un contenu est difficile à transmettre, ce sont les groupes de travail qui doivent le définir. Toutefois, les craintes et les attentes de la population peuvent déjà être entendues.

### iii. Rencontres avec les partenaires

Le 13 juin dernier, le Comité a rencontré l'Assemblée de Fusion 21. En date du 13 septembre 2018, le CoPil a rencontré M. Didier Castella, Conseiller d'Etat. Une prochaine rencontre est fixée le 13 novembre 2018 avec le Conseil d'Etat in corpore. Pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine, il est souhaité une rencontre avec les bureaux des Conseils généraux, les Conseils généraux et la députation sarinoise.

### iv. Assemblée constitutive du 5 décembre 2018

Les points suivants seront traités :

- une modification du Règlement d'organisation pour fusionner les phases stratégique et opérationnelle ;
- Une présentation de la question de l'héraldique par un spécialiste ;
- Un retour des Présidents des groupes de travail.

M. Dietrich propose un point complémentaire « proposition d'une communication aux citoyens ».

## c) Calendrier des travaux pour l'année 2019

### i. Présentation générale

M. le Président rappelle que, selon la décision du Conseil d'Etat rendue le 27 juin 2017 désignant le périmètre de fusion et selon la loi y relative, nous disposons de trois ans pour déposer un projet soit jusqu'au 30 juin 2020 afin de bénéficier de subventions. C'est pourquoi une fusion des phases stratégiques et opérationnelles est proposée pour gagner du temps. Sont intégrés la mise en consultation du concept fusion et l'idée d'un vote consultatif.

Le calendrier de travail se présente comme suit :

Janvier :	synthèse des travaux des groupes de travail
Février :	impact financier des Short-lists, harmonisation des short-lists, finalisation des rapports des groupes de travail. Il est précisé que le CoPil ne touchera pas au contenu des rapports des groupes de travail
Mars :	préavis sur les rapports des groupes de travail
Avril :	deux séances sont d'ores et déjà à agender : les 3 avril 2019 à 19h30 et 11 avril 19h30 pour valider les rapports des groupes de travail
Du 2 mai au 15 juin :	une consultation publique est prévue
20 août :	finalisation du rapport de fusion
5 septembre 19h30 :	validation du rapport de fusion avec feu vert au vote consultatif
Septembre/octobre :	soirées d'informations organisées par le CoPil
24 novembre :	le corps électoral sera convoqué pour le vote consultatif

Janvier à mars 2020 : adaptation éventuelle du concept de fusion et du périmètre provisoire  
Avril à mai 2020 : rédaction du projet de Convention par le CoPil et les mandataires  
Juin 2020 : validation et transmission de la convention au Conseil d'Etat  
Automne 2020 : séances d'information à organiser par les conseils communaux  
29 novembre 2020 : vote aux urnes

## ii. Questions spécifiques

### 1. Fusion des phases stratégique et opérationnelle

Selon l'article 7 alinéa 1 du Règlement d'organisation, l'Assemblée constitutive prend une décision formelle quant au passage à la phase opérationnelle, à l'issue de la phase stratégique. Toutefois, adhérant au rapport d'analyse technique du 6 mars 2018, le CoPil relève la difficulté à dissocier le périmètre de la phase stratégique et celle de la phase opérationnelle. Par conséquent, le CoPil proposera à l'Assemblée constitutive de fusionner les phases stratégique et opérationnelle. Une proposition formelle sera soumise lors de la séance du 5 décembre 2018.

### 2. Mise en consultation du concept de fusion

Le CoPil propose du 2 mai au 15 juin 2019, une mise en consultation du concept fusion.

Public-cible : toutes personnes intéressées, les communes, les Directions de l'Etat, les partis politiques, fusion 21...

Objet de la consultation : 10-12 questions/thèmes-clés pour la convention de fusion.

### 3. Vote consultatif

Le CoPil proposera à l'Assemblée constitutive un vote consultatif en date du 24 novembre 2019.

Public-cible : les citoyens des communes membres du périmètre

Objet : une question de principe quant à la poursuite du processus de fusion avec la possibilité d'une ou deux questions subsidiaires.

La parole est transmise à Mme Ballmer qui relève la phase de consultation très courte. Elle s'interroge sur la phase opérationnelle à laquelle devrait être encore rajouté l'aspect financier. De son côté, faire une campagne sans connaître les réponses aux questions financières qui peuvent être posées lui semble difficile et pas positif pour la fusion.

Il est fait remarquer que, pour entrer dans une planification financière, tant que les investissements ne sont pas arrêtés, il sera difficile de travailler.

Se référant au calendrier présenté, Mme Graden soulève le fait que les communes observatrices qui seraient intéressées à rejoindre le périmètre de fusion pourraient le faire seulement après le vote consultatif alors qu'il serait préférable d'avoir l'avis de leurs citoyens avant d'aller vers le vote final.

M. Gendre de Neyruz s'interroge effectivement sur le bon moment à définir pour soumettre la question d'une fusion aux citoyens de Neyruz et sur le fait d'apporter des informations suffisantes en tenant compte des délais fixés.

Mme Christa Mutter fait part de ses craintes concernant le résultat d'un vote consultatif et de son interprétation. Un sondage représentatif semble plus constructif qu'un vote consultatif.

M. Vorlet, Président du groupe de travail « Finances » se pose la question de qui va décider de quels investissements sont retenus. M. le Président estime que le 5 décembre, les grandes tendances pourront être senties. En février, les groupes de travail pourront être amenés à siéger pour revoir leurs short-list, positions et questions. D'avril au 5 septembre 2019, la validation du rapport est prévue. Durant ces 4,5 mois des échanges de vues et des séances peuvent être possibles.

M. Boivin estime qu'une première prise de température se présentera au passage de la nouvelle année et nous pourrons à ce moment-là discuter avec les groupes. Il suggère que si des projets importants se présentent, ils soient annoncés dès que possible.

M. Vorlet propose une assemblée intermédiaire avant le 3 avril pour prendre des décisions quant aux choix des projets à retenir.

M. Dietrich rajoute que chaque décision va impliquer un aspect financier et qu'il faut bien prendre une décision quant à ces différents projets puisqu'ils ont un impact financier. Il demande si les groupes de travail évaluent l'impact sur l'aspect financier.

M. Boivin précise que l'impact financier sera étudié par short-list, sur la base des rapports des groupes. A fin février-mars, une vision globale et consolidée sera possible et des choix pourront être pris par l'Assemblée.

Afin de répondre aux différentes questions concernant l'estimation des coûts des différentes mesures, M. le Président rappelle que le vote aux urnes sera organisé sur la base d'une convention de fusion. Il reconnaît que l'appréciation au niveau financier est importante, mais que la convention ne sera pas liée au plan financier. Ce seront les nouvelles autorités élues qui devront définir des choix et des investissements.

M. Mutrux reconnaît un processus complexe avec à l'arrière un coefficient d'impôt et une planification financière avec des projets qui impliqueront des investissements. Les short-list devront être chiffrées pour permettre de prévoir un budget viable à moyen terme avec un taux d'impôt défini.

M. le Président partage son sentiment à ce stade de la discussion suite à l'intervention de M. Vorlet : il reconnaît qu'il manque probablement une séance complémentaire, de réserve, à prévoir à fin juin 2019, après la validation des shorts-lists.

M. Boivin répond aux questions « Comment passer des long-list aux short-list et qui évalue ? » Les choix sont à faire sur la base des mesures et idées de la long-list par rapport aux coûts, aux intérêts et idées. Les délais pour sélectionner les mesures semblent courts et les compétences manquent peut-être, mais, selon lui, l'estimation de la plupart des mesures est possible avec les différents partenaires et un soutien de BDO.

Mme Mutter souhaiterait connaître les projets des autres communes, l'inventaire prospectif serait nécessaire. M. Boivin confirme que cela est possible, les travaux sont actuellement en cours de façon bilatérale entre les communes et BDO.

M. Angéloz revient sur l'information de M. Boivin concernant le choix des mesures. M. le Président rappelle que pour tous les groupes, les mandataires engagés sont en soutien au niveau financier.

## 4. Finances

---

### a. Comptes 2018 - Etat des lieux

L'enveloppement budgétaire est pour l'heure respectée. Les travaux préalables étaient budgétisés à CHF 63'000.- alors que CHF 51'206.70 ont été utilisés.

Les adjudications attribuées sont dans le cadre du budget voté.

Il est rappelé que les comptes de la fusion sont tenus par la préfecture séparément de sa comptabilité ordinaire.

Il est précisé que les jetons de présences 2018 comprendront les séances effectuées jusqu'à fin novembre uniquement.

### b. Budget 2019

#### i. Présentation

Le budget 2019 s'élève à CHF 422'700.- soit une augmentation de CHF 30'000.- par rapport à la proposition initiale formulée par l'IDHEAP et Compas Management Services dans le rapport de mise sur pied du 9 janvier 2018.

Les variations principales concernent :

- le vote consultatif prévu en 2019 (+ CHF 55'000.-)
- la prise en compte des offres globales (phase stratégique et phase opérationnelle)
- ainsi que quelques adaptations de rubriques (- CHF 25'000.-)

## ii. Discussion

M. Dietrich n'est pas convaincu sur le vote consultatif qui représente un couperet puisque le périmètre pourra ensuite être adapté. Pour les communes qui auront dit non, elles sortiront du projet, alors que c'est en 2020 qu'il y a un vote définitif. En ce sens, M. Dietrich propose une modification du budget en prévoyant le transfert des CHF 55'000.- (ligne 13) pour la consultation vers la réserve (ligne 12) qui se présentera à CHF 65'000.-.

Mme Mutter soutient la proposition de M. Dietrich.

Mme Nobs précise que sous ce terme « consultation », il faut entendre un terme général et non pas un terme figé pour le vote consultatif.

M. Roubaty de Matran est favorable à cette consultation car il est important de connaître l'avis de leur population puisqu'en l'état, c'est le Conseil communal qui a décidé de participer à l'Assemblée constitutive.

M. le Président informe que le calendrier 2020 présenté s'arrête volontairement au 29 novembre puisqu'ensuite, il y aura les élections générales en mars 2021. Le Conseil d'Etat pourrait décider que les élus en place concernés par la fusion pourraient avoir leur mandat prolongé d'une année.

Les scrutateurs sont nommés afin de soumettre au vote le budget 2019.

MM. Page, Roubaty et Vorlet sont nommés scrutateurs.

## iii. Vote

M. le Président soumet au vote le budget tel que présenté par le CoPil. Au vote, 20 personnes soutiennent cette version contre 10. Dès lors, le budget 2019 présenté par le CoPil est approuvé.

## 5. Plateforme collaborative – Présentation de la solution retenue par le CoPil (par M. Denis Boivin)

---

M. Boivin présente la plateforme proposée via le portail de BDO. Il explique que chacun disposera d'une boîte personnelle où seront déposés tous les documents utiles.

## 6. Divers

---

Pas de divers

La séance est levée à 22h20.